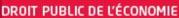


Version numérique incluse*



L'ACTUALITÉ JURIDIQUE DROIT ADMINISTRATIF



« Accompagner l'ubérisation en protégeant ceux qu'elle pourrait fragiliser»

page 1804

Le Consell d'Etat a fait de «l'ubérisation» le thème de son étude annuelle, décidant ainsi de poursulvre sa réflexion sur les évolutions technologiques.

FINANCE ET FISCALITÉ

Recours juridictionnel: les conditions d'interruption de la prescription quadriennale

page 1845

Une action contre une personne privée n'est pas une cause d'Interruption de la prescription quadriennale des créances publiques.

FONCTION PUBLIQUE Radiation des effectifs de la fonction publique... et après? page 1853

Le TA de Lyon s'est penché sur la portée des décisions administratives prises sur le fondement de condamnations pénales eu égard aux changements de situation invoqués par le fonctionnaire



Dossier Page 1815

RESPONSABILITÉ NISTRATIVE

Depuis la loi du 30 Juin 2000, le juge administratif des référés est devenu un piller du contrôle de l'administration. Mais sa place dans le contentieux de la responsabilité a rarement été analysée en tant que telle. Pourtant, aussi contre-intuitif que soit le constat, elle existe bel et bien.



AIDA 31-35, rue Froidevaux, 75685 - Paris cedex 14 Tél.: 0140645454 Fax: 0140645466 Pour joindre un correspondant, composez le: 01 40 64 suivi des chiffres figurant à la suite de son nom

Hebdomadaire - 73° année

Président, Directeur de la publication Philippe Déroche

RÉDACTION

aj@dalloz.fr

Directeur scientifique Fabrice Melleray

Rédactrice en chef Marie-Christine de Montecler (5474)

Rédacteur en chef adjoint Jean-Marc Pastor (5405)

Rédaction Carine Biget (5435) Emmanuelle Maupin (5306)

Conseil scientifique Bernard Dreyfus, Yves Jégouzo, Christine Maugüé, Nicolas Portier, Vincent Potier, Loïc Poupot, Nil Symchowicz, Didier Truchet, Philippe Yolka

1™ secrétaire de rédaction Caroline Charrier (5368)

Secrétaires de rédaction Sylvie De Sousa, Cécile Thuaire (5455) Anne Tuttle (5338)

ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements Wette Nay 80, avenue de la Marne, 92541 Montrouge cedex ventes@dalloz.fr, fax: 0140648992

Responsable relation clients Ginette N'Koua 0820800017 (0,12 € TTC/mn)

Publicité Myriam Lacroix Tél.: 01 40 92 69 66 mlacroix@editions-legislatives.fr

France métropolitaine 1 an : 520,71 € TTC Etranger 1 an : 576,00 € HT Prix au numéro : 27,57 € TTC

L'Actualité juridique droit administratif est éditée par EDITIONS DALLOZ SAS au capital de 3956040 € Siège social : 31-35, rue Froidevaux 75685 Paris Cedex 14

RCS Paris 572 195 550, CODE APE 5811 Z N° SIRET 572 195 550 00098 N° TVA FR 69572 195 550 N° CPPAP: 1217 T 79888

JOUVE, 1, rue du Docteur-Sauvé, 53100 Mayenne Dépôt légál - octobre 2017

Société des Editions Lefebvre-Sarrut © Editions Dalloz - L'Actualité juridique droit administratif, octobre 2017



Origine de la fibre : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % Certification PEFCTM Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

Liste des responsables de rubrique et informations aux auteurs en page 1825

OMMAIRE...

hebdomadaire - 2 octobre 2017 pages 1801 à 1856

Retrouvez l'AJDA sur Twitter @AJDA_Dalloz

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

Le projet de loi de finances 2018 ne rassure pas les collectivités territoriales

L'annonce de l'arrêt de la balsse des dotations ne suffit pas à contenir l'inquiétude des élus qui devront réaliser 13 milliards d'économies sur le guinguennat au moyen d'un pacte financier avec l'Etat.

1808 Tirage au sort : le tribunal administratif de Bordeaux suspend trois refus d'inscription en fac

Le juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux a suspendu le refus d'inscrire en faculté trois étudiants malchanceux au tirage au sort et ordonné leur inscription à titre provisoire.

JURISPRUDENCE COMMENTÉE

1841 Les difficultés de l'application dans le temps de la réforme de l'aménagement commercial

Conclusions d'Antoine Errera

La cour administrative d'appel de Versailles prend position sur les délicates questions soulevées par l'insuffisance des dispositions transitoires de la réforme de l'aménagement commercial par la loi Pinel et le retard de publication du décret d'application.

La prescription de l'action en responsabilité pour fraude ou dol du cocontractant de l'administration

Note de François-Xavier Bréchot

Selon la cour administrative d'appel de Nantes, la prescription quinquennale de l'article 2224 du code civil s'applique aux différents cas de responsabilité des cocontractants de l'administration pour fraude ou dol.



*À l'aide de vos identifiants, retrouvez votre revue sur Dalloz-Revues.fr et sur l'appli Dalloz pour smartphone et tablette.

1801 TRIBUNE

1801 État d'urgence: l'émergence d'un droit administratif de l'ennemi?,

par Stéphanie Hennette-Vauchez et Serge Slama

1804 AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- 1804 «Accompagner l'ubérisation en protégeant ceux qu'elle pourrait fragiliser»
- 1806 Le projet de loi de finances 2018 ne rassure pas les collectivités territoriales
- 1807 Indemnisation du propriétaire d'un bien incorporé au domaine public maritime
- 1807 Pour le Mouvement HLM, la ligne rouge a été franchie
- 1808 Cumul emploi-retraite d'un ancien fonctionnaire élu local
- 1808 Tirage au sort: le tribunal administratif de Bordeaux suspend trois refus d'inscription en fac
- 1809 Un manquement au devoir de réserve justifie la radiation d'un général
- 1809 Le juge peut prendre une mesure d'expulsion même pendant la trêve hivernale
- 1810 L'ADF demande à l'État de respecter ses engagements
- 1810 Régularisation du contrat d'un agent contractuel et obligations de l'administration

1812 VEILLE DE JURISPRUDENCE

- 1812 MAPA: pas de délai raisonnable pour introduire un référé précontractuel
- 1812 Notion de demande relative à la propriété littéraire et artistique
- 1813 Conséquences d'une radiation irrégulière des listes électorales
- 1813 Mise en demeure et pouvoir de sanction de la CNIL
- 1813 Procédure de récupération d'une aide européenne indue
- 1814 Quand une DUP impose-t-elle une mise en compatibilité du PLU?
- 1814 Le Conseil d'État assouplit les règles du coavionnage
- 1814 Contrôle médical d'aptitude à conduire

1815 DOSSIER

RESPONSA BILITÉ ADMINISTRATIVE ET RÉFÉRÉS

- 1816 Responsabilité et référés : une confrontation féconde, par Anne Jacquemet-Gauché
- 1820 Référés et responsabilité civile, par Vincent Mazeaud
- 1826 Les référés-libertés et mesures utiles, alternatives à un recours en responsabilité?, par Olivier Le Bot

- 1833 Référé-provision : quand la responsabilité de l'administration est « non sérieusement contestable », par Hafida Belthali
- 1837 À la recherche du recours effectif: responsabilité et référés en droit pénitentiaire, par Sylvain Gauché

1841 JURISPRUDENCE COMMENTÉE

- 1841 Les difficultés de l'application dans le temps de la réforme de l'aménagement commercial, CAA Versailles, 20 juillet 2017, Association Qualité de vie du pays de Limours et de l'Hurepoix, Société Egly distribution, Société Cemici, Société Lobilak, concl. Antoine Errera
- 1845 Recours juridictionnel:
 les conditions d'interruption
 de la prescription quadriennale,
 CE 10 mars 2017,
 Société Solotrat,
 note Frédéric Lombard
- 1848 La prescription de l'action en responsabilité pour fraude ou dol du cocontractant de l'administration,
 CAA Nantes, 10 mai 2017 (3 esp.), Boutet et autres o' Direction départementale des finances publiques et département de la Loire-A tlantique,
 Société Signalisation France c' Département des Côtes-d'Armor, Société Signalisation France c' Département du Morbihan, note François-Xavier Bréchot
- 1853 Radiation des effectifs de la fonction publique... et après?, TA Lyon, 31 mai 2017, TA Lyon, 28 juin 2017, note Jean-Simon Laval

1856 INDEX